17 2622

HARANGVE AV ROY PRONONCEE A BEZIERS LE 20. Iuillet 1622.

Par Messire PIERRE DE FENOLLET *Euesque de Montpellier au nom des Catholiques des trois ordres de la Ville & Dioceze de Montpellier.*

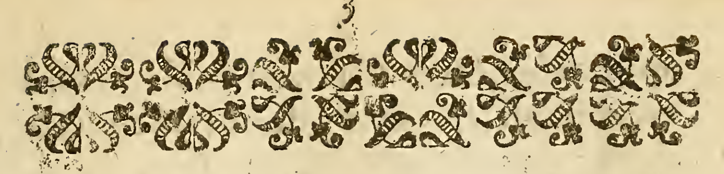




A PARIS.

Chez ADRIAN TAVPINART Marchant Libraire ruë S. Iacques à la Sphere. 1622.

Auec Permission.



HARANGVE AV ROY.

SIRE,

Novs demandons pardon à voſtre Majeſté, ſi deuant elle, nous ne teſmoignons aſſez dignement ſur nos viſages, & par noſtre diſcours la ioye que nous receuons de ſon arriuée en ceſte Prouince. La douleur des maux que nous auons ſoufferts en eſt cauſe, qui a ſaiſi tellemẽt nos cœurs de triſteſſe, & accouſtumé nos yeux aux larmes ſoubs la tyrannie de l'hereſie, & rebellion, que maintenant nous ſommes en peine de nous aſſeurer deuant la face de voſtre Maieſté, & d'empeſcher que les gemiſſemens ne nous eſchappent, quand nous ouurons la bouche pour luy rendre des actions de graces immortelles pour ſa venuë. Si ces maux pouuoiẽt eſtre

dissimulez, & couuerts, ou qu'il ny eust autre interest, que celuy de nos fortunes, & de nos vies, nous serions contens de nous taire pour oüir les acclamatiõs de ioye de tous les ordres du Royaume, qui ont accõpagné iusques icy le char de son triõphe, & serions honteux de nous plaindre de tout ce que nous auons souffert en nostre particulier, pour exercer nostre constance, & esprouuer la fidelité que nous deuons à Dieu, & à vostre Maiesté qui est son Image. Car encor que l'oppression aye esté grande en soy, ingenieuse en inuention, exquise en cruauté, vniuerselle en rauage, sãs que le respect d'vne mesme patrie, les droicts de la societé ciuile, la consideration des alliances du sang, & de la nature ayẽt peu arrester, ou amoindrir la rage de nos ennemis, neãtmoins la Iustice de la cause pour laquelle nous auons souffert, nous a rẽdus tousiours asseurez, voire mesme glorieux au milieu de nos pertes & de nos souffrãces. Mais l'heresie animee de la rebellion, qui est son esprit ordinaire, ne s'est point contentee de cela, elle est montee au comble de tous crimes, & le bas Languedoc (singulieremẽt

le Diocese, & la Ville de Montpellier, auec les Catholiques des trois ordres que nous representons) a seruy de theatre sur lequel elle a fait voir tout ce que l'impieté a iamais osé pēser, & executer cōtre la reuerence des choses sainctes. C'est pourquoy vostre Maiesté nous pardōnera, s'il luy plaist, si en ceste occasion nous haussons la voix deuant le Fils aisné de l'Eglise, pour luy represēter les outrages que sa mere a receus si grands en nombre, si violens en excez, si solemnels en impudence, si horribles en sacrileges, si abominables au Ciel, & à la terre, que nous ne doutons point que vostre Maiesté ne souspire en les oyāt, ne gemisse en les voyant, & n'admire que son Royaume aye esté capable de si grandes impietez.

Il est vray que nous auons tant à nous plaindre que nous ne sçauōs bonnement par où commencer, estant vn effect ordinaire des grandes afflictions d'estourdir l'esprit, & de confondre le langage des affligez. Nous dirons pourtāt à vostre Maiesté les paroles qui nous semblent assez propres, pour exprimer en quelque façō nos sentiments, lesquelles furent dites au

tresfois au Fils de Dieu sur le subiet de la mort du Lazare, *Veni, & vide.* Ouy, SIRE, VENEZ & VOYEZ. C'est le sõmaire de nos desirs, l'abregé de nos esperances, & le fondement de la deliurance de nos oppressions. VENEZ, car ceste playe est fatale à ne receuoir la guerison que de vostre main. VENEZ, car Dieu a reserué ce chapeau de triomphe à vostre pieté, & à vostre justice. VENEZ, car l'heresie est vne illusion, fauorisee des tenebres, pleine d'artifices, de menees, & de corruptions; mais qui s'esuanoüit au jour : c'est vn sortilege de la nuit, qui ne peut estre defait qu'auec le lumiere du Soleil, & deuant la face de vostre Majesté. VENEZ donc, & VOYEZ. Mais quoy? certes vn tableau confus de malheurs, à la veuë duquel elle sentira son cœur agité de diuers mouuemẽts à la fois de compassion, de douleur, de courroux, de haine, & d'vn zele sacré d'vne haute vengeance.

MAIS auant que passer outre, puisque tous les presages du Ciel nous annoncent que ceste annee doit estre la climaterique de l'heresie en son Royaume, nous la supplions tres-humblemẽt de permettre que

nous remarquions en peu de mots, combien son establissement, & sa tyrannie est differente de sa naissance, & de ce qu'elle promettoit au commencemẽt. Car nous auõs apprins de nos Peres qu'il l'ont veüe dedãs le berceau, & en sa ieunesse, que ceste maudite creature desguisant de bonne heure son naturel ne respiroit que l'obeissance au loix, ne souspiroit que la reformatiõ de l'Eglise, n'aspiroit que la liberté de conscience, elle se contentoit des grottes, des caues, & de quelques valons perdus entres des hautes mõtagnes pour s'assẽbler de nuict, & protestoit d'vne feinte modestie qu'elle ne venoit point pour enfraĩdre les loix de l'estat, ou pour troubler le repos public; mais seulement pour se conseruer en sa foiblesse pure, & innocẽte des abus, & de l'Idolatrie, quelle se figuroit en l'Eglise, & mestoit quelques larmes de tendresse à ses propos, pour endormir les loix, comme elle a faict, & surprendre les Magistrats

SIRE, Pardon à nostre douleur qui nous contraint de crier icy, ô trop grande douceur du premier tẽps, que tu és deuenuë cruelle pour le nostre. auquel celle qui

pleuroit au parauant, nous faict pleurer, & laquelle pour faire paier quelques goutte de larmes, qu'elle auoit versé en son commencement, a depuis faict inonder des riuieres de sãg par tout vostre Royaume? Car despuis qu'elle commença de plaire, & d'estre caressee par sa nouueauté, soudain elle tascha de profiter de la foiblesse du temps, & des esprits, & de faire seruir toutes choses à son agrandissement. Elle se glissa doucement dedans les chaires des Pasteurs, desquels elle s'empara depuis à descouuert, sans missiõ, & osa bien entreprendre de renuerser l'ordre sacré de la hierarchie de l'Eglise: elle degrada tous les ordres de l'estat spirituel, pour introduire vne monstreuse equalité & confusion de ministere, à laquelle si les Roys eussent prins garde de bonne heure, ils eussent recogneu ce que l'experiẽce a depuis faict voir. Que ceux ne souffrẽt point volontiers la monarchie temporelle, qui la destruisent tãt qu'ils peuuẽt au gouuernemẽt spirituel; en suitte dequoy l'audace croissant auec l'aage, & nos pechez donnant efficace à l'erreur, on ouït prescher dedans la France vn nouueau Euangile, de

de nouueaux Sacrements, vne nouuelle creance, nouuelle confession de foy, nouueau salut, Eglise nouuelle auec ce tiltre specieux de reformation. Ce fust alors qu'elle diuisa aussi tous les cœurs de la croyance de vos subjets, & adjoustant la rebellion au schisme elle fit sousleuer les maisons, les villages, les villes, les prouinces entieres contre la Majesté des Roys, allumant par tout le flambeau de la guerre, qui de son embrasement a pensé reduire en cendres la plus belle, & fleurissante Monarchie de la Chrestienté.

TOVT le monde tombe d'accord qu'on deuoit estre mieux sur ses gardes au commencement qu'õ n'a pas esté, & qu'il falloit opposer de bonne heure la seuerité des loix à ce mal, pour l'arrester en sa naissance & preuenir son desbordement: mais depuis qu'il se treuue fortifié par le malheur du temps, les cõseils du remede ont esté bien differents, en fin la prudẽce humaine l'a emporté, & a iugé qu'il estoit necessaire de temporiser auec les Heretiques, & de partager auec eux les conditions de la paix. Nous n'auons rien à dire contre les mouuements de ceux qui l'ont

ainsi pensé, lesquels nous croyõs auoir eu de tres bõnes, & sainctes intentions pour le bien de l'Eglise,& de vostre Estat:mais nous pouuons dire aussi, qu'il semble que Dieu n'a point authorisé au Ciel, ce traité qu'on auoit faict en terre, car en fin qu'en est-il deuenu ? L'heresie a elle perdu son venin? la paix de quelques annees a elle peu vaincre ou adoucir son mauuais courage? A elle esté plus fidelle au Prince, plus obeïssante aux loix? A elle perdu vn seul moment, vne seule occasion de troubler, & de tirer quelque aduãtage de nos desordres? Y a il vne seule place de seureté qui aye cessé de l'estre par sa propre demission, pour se contenter de la foy, & protection des Roys, comme le reste du Royaume? Les assẽblees de ces reformez ont elles esté moins frequẽtes, moins turbulentes, & moins à contre temps pour donner de l'apprehension de nouueaux mouuements? Leurs cahiers ont ils esté plus modestes, leurs remõstrances moins suspectes de menaces? Dehors le Royaume a-on moins practiqué auec les estrangers pour donner de la jalousie, & de la crainte? Dedans a-on moins recueilly les

esprits mal-contents pour les desbaucher tout à fait? La societé, les mariages, la parenté mesme la plus proches a elle rendu leur domination plus douce dedans les Villes où ils sont les maistres, & la condition des Catholiques moins pitoyable? Rien moins, au contraire nous sommes cõtraints de redire à vostre Majesté, la larme à l'œil. SIRE, VENEZ & VOYEZ.

CE sont les yeux que nous appellons pour tesmoins des horribles cruautez que nos ennemis ont exercé sur nous, lesquels de leur grace õt vsé de ceste courtoisie en nostre endroit, que pour dõner creance à nos plaintes ils ont bien voulu que les marques de leur fureur fussent publiques & eternelles. C'est pourquoy ayant beaucoup de choses à faire voir, nous n'auons pas beaucoup à dire, & ce peu mesme que nous dirons, n'est point pour persuader à vostre Maiesté ce que nos ennemis confessent, & dont ils tirent gloire, mais pour soulager nos cœurs, en souspirant deuant elle, laquelle nous sçauons auoir grandement compaty à nos afflictions: & partãt nous passerõs plusieurs choses soubs silẽce, qui sont toutesfois de crimes tres gra-

ues, & tres-importants, comme les attentats commis cõtre vostre authorité, exercer souuerainement la Iustice, ordonner des Finances, creer, & establir des Officiers, vsurper le Sceau, battre la Mõnoye, conuoquer des assemblees publiques, qui est en vn mot vouloir arracher tous les Fleurons de vostre Couronne, à la veuë de vostre Frãce, & au sceu des estrangers. Nous voudriõs bien dire vn mot de l'insolence de leur lãgage, qui nous a fait fremir d'horreur plusieurs fois, quãd nos oreilles ont esté cõtraintes d'oüir les blasphemes de leurs discours, & de leurs chansons cõtre le nom sacré de LOYS XIII. son regne, sa pieté, sa iustice: mais le Ciel les a ouis, & deffend de nous en plaindre, par vne promesse certaine, qu'il nous faict de vanger promptement de si furieuses outrages commises cõtre l'Oinct du Seigneur.

IL reste donc à parler briefuement de ce qui a esté faict parmy nous, & contre nous, contre nos biẽs, nostre liberté, nos vies, nos Autels, nos Eglises, nostre religion, & de commencer par des actions de graces à Dieu, de ce que vostre Maiesté nous permet de nous plaindre. Car encor

que ceste liberté soit naturellement acquise aux affligez, & que les plus cruels ennemis la laissent à ceux qu'ils ont rendus miserables, neantmoins elle nous a esté refusee par les nostres, auec vne extreme rigueur, voire mesme la plainte d'estre perdus entre leurs mains estoit vn crime nouueau, capable de nous perdre. Mais qu'y a-il de plus injuste au mõde & de plus outrageux à la nature que cela? ou quelle est ceste haine qu'õ nous porte qui s'allume de nos souspirs, & s'entretient de nos larmes? Certes tout ainsi que l'eclypse du Soleil n'arriue point que ce monde inferieur ne se ressente dangereusement de la perte qu'il fait pour vn temps, de la lumiere de ce bel astre, les corps elementaires en sont alterez, & plusieurs defaillãces, & langueurs arriuent generallement à la nature. De mesme la desobeissance, & rebellion des subiects cõtre leur Prince souuerain, qui est comme vne eclypse du Soleil de la royauté, n'arriue point aux estats, qu'ils n'ẽ ressentent de perilleux effects de cest accident: & c'est au jourd'huy cete eclypse funeste qui est la cause de tous les maux qui nous sont arriuez.

Premierement les rebelles fermerent la bouche, & lierent les mains aux Magistrats, afin que la reuerẽce des loix estant violee, & la Iustice rẽduë captiue par l'insolence des factieux, l'audace en vint au peuple, pour le faire forcener sãs crainte, & seruir d'instrument enragé à leurs mauuais desseins. Apres cela on arresta les Catholiques prisonniers dedans les villes; & sur tout dedans Montpellier, & pour leur faire cognoistre à quelle condition ils estoient reduicts, on commença d'imposer sur leurs testes plusieurs sommes de deniers, dont le peuple estoit exacteur. Les Catholiques furent soudain remplis de frayeur par les alarmes qu'on leur dõnoit à tout moment d'vne generale proscription de leurs biens. Les seditieux faisoient ouuertement le partage de leurs maisons pour les butiner. Il n'y auoit famille qui n'attẽdit d'heure à autre d'estre saccagee, & plusieurs ont esté abandõnées au rauage de ces brigands. Cependant on exerçoit leur patiẽce en plusieurs façons. Dehors la Ville on pilloit les metairies, on ruinoit les maisons, on rasoit les Chasteaux, on demanteloit les places fermees de mu-

railles, attẽdant apres ces actes d'hostilité, de mettre le feu par tout pour l'embraser, comme ils ont fait, & pour faire paroistre à la lueur de ces flammes, leur rage, & leur desespoir. Le mesme esprit agissoit dedans la ville contre eux, on les obligeoit aux fortificatiõs des rampars, au logemẽt des estrangers, aux contributiõs ordinaires, & extraordinaires, pour l'appareil de la guerre, pour la fõte des canõs, pour la leuee des soldats, pour les frais des assemblées, & pour donner pointe à la douleur, on leur renouuelloit tous les iours les menaces d'vn massacre general. SIRE, ce n'est pas auoir vescu, d'auoir lãguy de la sorte, l'espace de tant de temps, soubs la dominatiõ de ce peuple, duquel on attent tousiours toutes choses extremes, dont il est capable, puis qu'õ ne peut iamais mesurer l'estẽduë du desbondement de son esprit.

NOVS sçauons bien que cecy est vn effect ordinaire de l'heresie, comme l'auõs apprins de l'histoire des troubles passez, aussi nous ne l'aduançõs point pour chose nouuelle ; mais pour faire remarquer deux choses en passant. La premiere, que les heresies, qui ont de tẽps en temps af-

fligé l'Eglise, estant toutes differentes les vnes des autres, & diuisees en elles mesmes, pour estre naturellement ennemies de l'vnité, & par consequent de la paix; se treuuent neãtmoins vniformes, tousiours semblables à elles mesmes; & tousiours poussees d'vn mesme esprit, quand il est question de rauager, & destruire & apporter vne generale desolatiõ aux estats qui les ont receuës. La seconde, combien celle cy est inexorable, & cruelle, puisque rien au monde ne la peut fleschir, ny l'oubly de ses crimes passez, ny la tolerance des loix, ny l'indulgẽce des Rois, ny la distribution des charges, & honneurs dedãs vostre Royaume, ny la reputation de vostre Couronne, ny les alliances contractees, rien dis-je de tout cela ne luy a peu gaigner le cœur, afin que là dessus vostre Majesté se souuienne d'vne sentence donnee d'vn Sainct Pere de l'Eglise. *Que la malice peut estre confonduë, mais non conuertie*, & que desormais on ne doit riẽ craindre de ce costé, puis qu'õ n'en peut rien esperer.

Si les morts pouuoient rendre tesmoignage, ils cõfirmeroiẽt ceste verité. Car la fureur de nos rebelles, est allee soubs terre pour

re pour les chercher, combattre leurs ombres, & porter la guerre en cette region des tenebres, & toutesfois les nations plus barbares ont porté quelque reuerence aux ſepulchres, & quelques vns d'entr'elles ont voulu qu'ils fuſſent choiſis entre des Oliuiers, pour marque & ſymbole de la paix, qui eſtoit acquiſe aux morts, voire meſme à l'endroit de leurs ennemis, la haine deſquels alors eſtoit morte, ou s'arreſtoit au Marbre du Tombeau: Mais celle que l'hereſie nous porte eſt mortelle, & immortelle, elle s'eſtend aux viuans & aux morts, les cendres deſquels elle a violé d'vne main prophane & cruelle, afin que ce Dragon & cette maudite beſte de l'Apocalypſe puiſſe porter à bon droict ſur ſa teſte les diademes de tous les crimes qu'on peut commettre, & que l'Enfer peut conſeiller à des ames damnées. Car il eſt vray, Sire, que la manie de ce peuple a deterré nos morts, les vns par l'infame auarice de profiter des ſuaires dont ils eſtoient enueloppez, & des caiſſes où ils eſtoient enfermez: les autres en haine de ce qu'auãt le treſpas ils auoient abiuré l'hereſie, contre les os deſquels traiſnez par les ruës, ils ont forcené en plu-

ſieurs façons, apportant aux gens de bien qui ont veu ces tragedies, la honte d'eſtre naiz parmy ces barbares, & le deſir de viure pluſtoſt dedans les foreſts profondes, en la compagnie des beſtes farouches, que parmy eux. Mais la cruauté ſeule n'auroit pas contenté l'hereſie, ſi elle n'y euſt adiouſté l'impieté & le ſacrilege pour l'enrichir, comme elle a fait à l'endroit du corps d'vne Religieuſe, lequel fut deterré auec les habits de ſon Ordre, dont il eſtoit encor reueſtu, & porté de la ſorte ſur vn baſtion, afin que ce que la terre & la corruption auoit eſpargné, fuſt propoſé en ſpectacle de moquerie, & depuis percé & deſchiré à la veuë de pluſieurs habitans.

Nous liſons ſur le viſage de voſtre Maieſté, que le diſcours de ces choſes luy fait horreur : nous luy en ferons vn autre qui luy fera pitié. L'ordre des Eccleſiaſtiques eſt le premier de ſon Royaume, comme ſon Royaume eſt le premier de la Chreſtienté. Auſſi par vn conſentement vniuerſel de toutes les nations qui ont recogneu quelque deité, on a porté vn honneur particulier aux Preſtres employez au ſeruice & aux myſteres de la Religion. En la Loy de

nature le Sacerdoce estoit vny au droict d'ainesse, & presque tousiours à la Royauté. Depuis sous la Loy escrite il fut attaché à vne Tribu auec de singulieres prerogatiues d'authorité, & de pouuoir; de sorte qu'en ce temps-là les Roys furent donnez au peuple d'Israël pour la protection des Prestres, comme S. Cyprian le dit, *Epist.* 65. qui remarque que Dieu crea Saül premier Roy, pour chastier les Iuifs du peu de respect qu'ils auoient porté au Prestre Samuel, contre lequel ils auoient murmuré. En fin le Fils de Dieu a consacré cét Ordre en son Euangile, & l'a ennobly de tels priuileges que les Anges se trouuent quelquesfois inferieurs à la dignité des Prestres. Mais tous ces aduantages que les Ecclesiastiques possedent à cause de leur grade & de leurs Offices, ont aigry l'heresie contr'eux, laquelle se plaist de renuerser les ordres establis, & de s'attacher à tout ce qui est éminent dedans vn Estat, pour l'applanir au niueau d'vne confusion populaire. Et de fait ce sont leurs personnes qui ont esté designées & destinées les premieres à la fureur du peuple. Ce sont les Prestres qu'on a retenus prisonniers dedans la ville, cependant

qu'on a saisi tout le reuenu de leurs benefices, pillé, bruslé, & rasé toutes les maisons qu'ils auoient aux champs: c'est là où elle a aiguisé sa rage, contenté son auarice, satisfait à sa haine, triomphant de nostre perte, & de nostre confusion.

Toutesfois, Sire, nous nous desdisons, l'heresie s'est repentie de cét emprisonnement, elle a gardé seulement quelques Chanoines dedans la ville pour entretenir son humeur, & a donné la liberté aux autres Prestres, & à tous les Religieux de diuers Ordres, ausquels elle a fait ouurir les portes, & a mis dehors, ô maudite courtoisie! ô deplorable liberté, que tu merites le nom de funeste bannissement! C'est icy où la douleur nous presse le cœur, quand nous repẽsons au iour mal-heureux auquel on fist cesser le seruice Diuin dedans Montpellier, & en tous les lieux du Diocese, où les heretiques auoient le pouuoir. Les Eglises furent sans Prestres, les Autels sans sacrifice, les Chaires muettes, les peuples sans consolation. Ceste solitude des lieux sacrez, ceste interdiction des prieres publiques nous a esté mille fois plus fascheuse que la mort: car les Catholiques abandonnez de

toutes choſes, ſe trouuoient encor aſſez forts, quand ils pouuoient verſer quelques larmes au pied des Autels. Ils entroient éſpleurez dedans les Egliſes, ils en ſortoient contens, parce que la conſolation qu'ils receuoient en ces lieux, où les rayons de la miſericorde de Dieu s'aſſemblent & s'y-niſſent, leur deſroboit le ſentiment de leurs calamitez. Mais nos ennemis nous ont enuié ce remede precieux, & pires que les tyrans qui les ont deuancez, ont frappé l'Egliſe de cette horrible playe, qui eſt reſeruée au regne, & à la finale perſecution de l'Antechriſt.

Helas que l'impieté eſt feconde en malheurs, qu'elle eſt ingenieuſe à nos douleurs! Les rebelles ont penſé que les lieux d'Oraiſon, & les maiſons ſacrées aux Myſteres Diuins, conſerueroient en nous la memoire & le deſir du ſeruice religieux que nous deuons à Dieu, & que ces marques auguſtes de la pieté ancienne demeurant debout deuant leurs yeux, leur reprocheroient eternellement leurs ſacrileges. C'eſt pourquoy pour nous retrancher toute eſperance, leur fureur s'eſt portée à les ſaccager & démolir, à renuerſer les Chai-

res, abattre les Images, traiſner vn Crucifix par les ruës auec vn licol, briſer les Autels, violer les ſainctes Reliques, & de raſer tout à fait les Egliſes, dedans leſquelles le nom de Dieu eſtoit adoré. Mais en ces actions d'Enfer, ô bon Dieu que de crimes, & de ſacrileges entaſſez contre les choſes Sainctes, contre les Sacremens, & le Soleil des Sacremens! Tout ce que la pieté rend venerable, tout ce que la Religion rend ſacré, tout ce que la foy rend adorable, a eſté foulé ſoubs les pieds. O douleur! ô vengeance que tu tardes, & que le Ciel & la terre demandent à voſtre Majeſté! Mais encor, SIRE, quelles ſeront vos penſées, quelle ſera noſtre honte, quelle la confuſion de voſtre Cour, quand dedans Montpellier, où la Iuſtice de cette cauſe vous appelle, vous ne trouuerez pas vne ſeule Egliſe, vn ſeul oratoire, vn ſeul Autel, deuant lequel voſtre Majeſté puiſſe fleſchir les genoux pour rendre graces à Dieu de ſes victoires? Qui croira que le bas Languedoc ſoit vne Prouince de voſtre Frãce; qui ne croira pluſtoſt que c'eſt vne contrée de Payens, ennemie du nom Chreſtien? Mais auec tout cela, l'Hereſie

n'eſt pas ſatisfaicte : Elle s'eſt donc aduiſée d'vne deteſtable inuention pour acheuer ſon œuure, & couronner ſa malice. Elle n'ignore point que la cauſe des Roys, eſt inſeparable de celle de Dieu; elle a penſé toutesfois ſubtilement la diuiſer; car demoliſſant les Egliſes, & faiſant porter les pierres, & materiaux pour baſtir ſes Baſtions & Rampars, & les oppoſer à voſtre Majeſté, qu'a-elle voulu faire autre choſe que d'oppoſer nos Egliſes à vos armes, & par ce moyen rendre les choſes ſainctes complices de ſa Rebellion? Bref pour paſſer les Diables en meſchanceté, apres auoir interdit, & fait ceſſer le ſeruice Diuin, apres auoir demoly les Egliſes, apres auoir chaſſé & perſecuté les Preſtres à la mort, & aboly les marques & memoriaux de toute pieté, nos ennemis ont contraint les peuples Catholiques d'abiurer leur creance, & nous ſçauons, & gemiſſons que pluſieurs milliers d'ames ont ployé ſoubs la violence de cette perſecution. Voila l'eſprit de l'hereſie qui a eſté ſi longuement tolerée en voſtre Eſtat. Voila celle qui ſouſpiroit ſi tendrement la liberté de conſcience, combien eſt-elle deuenuë fiere, outrageuſe & cruelle, &

que seroit du reste du Royaume si elle y eust peu affermir son Empire, exercer sa tyrãnie.

Or maintenant, SIRE, Dieu parle en sa cause, on luy a rauy son honneur, on a violé son Espouse, on a rauagé, & renuersé ses maisons, apres auoir refusé le seruice religieux, les prieres publiques & le sacrifice à sa Diuine Majesté. Il vous oblige par le Sceptre qu'il a mis en vos mains, lequel puisse tousiours fleurir à la veuë des Rebelles, par le throsne de tant de Roys, sur lequel vous estes assis, par le serment de vostre sacre, par le nom sacré de S. Louys, par les larmes de son Eglise, par les graces miraculeuses qu'il vous a departies, par la benediction de vos armes, auec lesquelles il vous rend triomphant, & redoutable, que vous defendiez sa cause, & vengiez les iniures qu'on a faictes à son honneur. Il a defendu la vostre auec des soins, & des tendresses admirables de son amour, & vous a sauué de mille dangers que nous sçaurons au Ciel, & que nous auons bien souuent redouté en terre, choisissant vostre Majesté pour defendre la gloire de son nom contre ses ennemis, & combattre pour son Royaume qui est son Eglise. Il ne faut

pas

pas maintenant passer les Mers contre les infidelles ,pour reculer ses bornes & l'agrandir. Il faut affranchir celles de l'enclos de vostre Royaume,& luy rendre l'honneur de son ancienne pieté. C'est ce que l'Europe regarde, & attend remplie & rauie de la reputation de vos armes; elle sçait le iuste suject que vostre Majesté a eu de les prendre, elle en voit le progrez heureux, & quelques trauerses que la force, que la malice, la conniuence, la lascheté ayt voulu apporter pour les empescher & diuertir: elle apperçoit visiblement que Dieu fait son œuure, qu'il conduit vos combats, & preside à vos batailles: elle admire cest honneur reserué à vostre Majesté d'auoir commencé, de continuer & d'acheuer ceste guerre sacrée, laquelle ne la fera point triompher que le nom, & la cause de Dieu, ne triomphe auec elle, & ne partage en quelque façon le fruict de la victoire.

Continuez donc, SIRE, & si la prudence, ou timidité humaine vouloit parler, commandez luy de se taire pour ouyr la voix du Ciel qui a si bien commencé, & qui promet de continuer & couronner ses miracles en vostre faueur, iusques icy tou-

tes choſes conſpirent à cela, les inſenſibles meſmes deuiennent ſenſibles aux commandements que Dieu leur fait de vous aſſiſter : Vos ennemis ont-ils recours à la mer? les marées deuiennent propices & fauorables à voſtre paſſage. Ont ils recours aux vaiſſeaux ? les vents obeyſſent à vos deſirs. Quoy plus? Les feux, & les foudres du Ciel deſcendent ſur leurs magaſins de guerre pour les deuorer, afin qu'ils ſçachent que Dieu arme toutes les creatures en faueur des Roys qui combattent pour ſa gloire. Que pourront ils donc oppoſer à vne ſi haute puiſſance? Leurs baſtions & ramparts? aueuglement ! Le Ciel eſt contre eux, & la terre ne peut auoir aucune place forte contre luy, puis qu'il les void toutes d'enhaut & leur commande : Le nombre, de leurs ſoldats ? Vanité ! C'eſt vne poignée de criminels, qui ne diſputent plus de leur mort, mais de la qualité de leurs ſupplices. Peut eſtre les chaleurs de la ſaiſon? Folie ! Elles ſont ſeiches, ſaines, viues, & temperées de leur rafraichiſſement, & nous font ſouuenir de dire à voſtre Maieſté, que tout ainſi que le Soleil s'aduançant vers le ſigne de la Vierge qui ſignifie la Iuſtice, paſſe par ce-

luy du Lyon, où il doit entrer dedans deux ou trois iours, pour paroiſtre auec l'ardeur & le courage enflammé de ce genereux animal. De meſmes, Sire, eſclattant de gloire & de Majeſté, allez vous aſſeoir dedans le throſne de voſtre Iuſtice pour la faire ſentir aux rebelles, mais en Lyon, mais auec le feu du zele que vous auez pour la cauſe de Dieu, & les ardeurs Royales d'vne ſaincte vengeance.

Vostre Majeſté ne peut faire autrement, & nous ne croyons iamais, qu'on luy conſeille de s'arreſter en ſi beau chemin. Les œuures conſacrées à Dieu, doiuent eſtre parfaictes, qui ne les acheue, les deſtruict, & qui s'arreſte au chemin de la grace, recule. Mais voudroit on bien ſe fier vne autrefois à l'hereſie, & pactiſer iamais plus auec ceſte infidelle, qui ne demande la paix, que pour ramaſſer ſes forces, & venger l'affront qu'elle penſe auoir receu, en receuant le chaſtiment de ſa rebellion ? Voſtre Majeſté n'a point commencé ceſte guerre ſans le conſeil de Dieu, peut-elle receuoir l'ouuerture de quelque traitté, ſans ſon conſentement? Mais comment pourra-il iamais conſentir que l'ennemie de ſon nom, & de ſes Autels

trouue du ſupport en France, apres auoir foulé ſon ſang, ſoubs les pieds, & triomphé de l'honneur de ſon eſpouſe? Oſerons-nous adjouſter les larmes de ceſte Prouince du bas Languedoc, qui a ſi longuement attendu, deſiré & eſperé voſtre venüe? Maintenant que voſtre Maieſté eſt arriuée, qu'elle peut voir les rauages qu'on a commis, le ſac, l'embraſement, la captiuité, les meurtres, les ſacrileges, & la face pitoyable de noſtre Dioceſe, ſans Egliſe, ſans Preſtres, ſans Sacrements, ſans exercice de Religion, ne receura elle point le remede neceſſaire pour guerir ſon affliction? *Si fera*: car Dieu, qui gouuerne les cœurs des Roys, les attendrit ſur les malheurs des peuples, qui ſouffrent la tyrannie de ſes ennemis. C'eſt pourquoy nous prions Dieu, qu'il aſſiſte, & fortifie voſtre Majeſté pour acheuer ſon œuure; Qu'il maintienne ſes Conſeillers, qui de leur conſeil ont fauoriſé vne ſi glorieuſe entrepriſe; Qu'il beniſſe la Iuſtice de ſon regne, & confonde ſes ennemis, & qu'il nous faſſe la grace de pouuoir bien toſt chanter ſur le tõbeau de l'hereſie, & rebellion, vn Hymne de victoire à voſtre honneur, & vn Cantique de loüanges, & d'actions de graces à ſa diuine Majeſté.

FIN.

PERMISSION.

IL eſt permis à Adrian Taupinart Marchand Libraire à Paris, d'imprimer & expoſer en vẽte *La Harangue faite au Roy à Beziers, par Mr de Fenoillet Eueſque de Montpellier, au nom des trois Eſtats Catholiques dudit Montpellier*, &c. auec defenſes à tous autres Libraires & Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer ladite Harangue, ſur peine d'amende, confiſcation des exemplaires, & de tous deſpens, dommages & intereſts. Donné à Paris le 9. Aouſt 1622.